

Province de Liège
BULLETIN PROVINCIAL
Périodique

Sommaire	<i>Pages</i>
<u>N° 17 REGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTERIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE</u>	
<i>Arrondissement de LIEGE</i> LIÈGE SAINT-NICOLAS SOUMAGNE	119
<i>Arrondissement de HUY-WAREMME</i> BRAIVES HUY OREYE	121
<i>Arrondissement de VERVIERS</i> LA CALAMINE PLOMBIÈRES THIMISTER-CLERMONT VERVIERS	122
<u>N° 18 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 (VERVIERS)</i>	123
<u>N° 19 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 (SPA)</i>	123
<u>N° 20 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 (HANNUT)</i>	123
<u>N° 21 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 (CRISNÉE)</i>	123
<u>N° 22 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 (BULLANGE)</i>	123
<u>N° 23 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 (BRAIVES)</i>	124

<u>N° 24 MONUMENTS & SITES</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 19 janvier 2017 (CHAUDFONTAINE)</i>	125
<u>N° 25 MONUMENTS & SITES</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 19 janvier 2017 (SPRIMONT)</i>	125
<u>N° 26 SERVICES PROVINCIAUX – FORMATION – ECOLE DU FEU</u>	126
<i>Don d'une autopompe de la marque Renault par la zone de secours de Hesbaye</i>	
<i>Résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2017</i>	
<u>N° 27 SERVICES PROVINCIAUX – ENVIRONNEMENT</u>	132
<i>Organisation du Prix provincial de l'Environnement 2017 de la Province de Liège</i>	
<i>Résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2017</i>	
<u>N° 28 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u>	135
<i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 20 février 2017</i>	

**N° 17 REGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTERIEURE
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de
Huy-Waremme, Liège et Verviers*

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

LIÈGE		<i>Adoption, modification et abrogation d'une série de règlements de police</i>	<i>06 novembre 2016</i>
SAINT-NICOLAS		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de stationnement du 30/1 au 03/02 dans la rue de Montegnée en raison chantier de réfection de bâtiment face au n° 14</i>	<i>26 janvier 2017</i>
SOUMAGNE		<i>Certificat de publication n° 0013 – arrêté de police relatif à l'arrêt et le stationnement rue du Parc, lors de la rénovation intérieure d'u immeuble du 6/2 au 3/3/2017</i>	<i>31 janvier 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0018 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Valeureux Champs suite à la réhabilitation de la conduite d'égouttage du 13/2 au 11/03/2017</i>	<i>09 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0019 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Louis Pasteur, 88 et Chaussée de Wégimont, 133/135 lors des fouilles en accotement et bord de voirie pour la SWDE les 16 et 17/02/2017</i>	<i>09 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0020 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Pont'al Plantche, 23 lors des fouilles en accotement par la SWDE, les 16 et 17/02/2017</i>	<i>09 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0021 – arrêté de police relatif à l'arrêt et au stationnement rue de l'Egalité, 446 lors de la réalisation de travaux du 10/02 au 28/04/2017</i>	<i>10 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0022 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue de l'Egalité, 446 pour la rénovation d'un immeuble du 14/2 au 28/04/2017</i>	<i>13 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0023 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Foietay, 33 en raison de la construction d'un garage, du 15 au 17/02/2017</i>	<i>10 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0018 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Valeureux Champs du 13/2 au 11/03/2017 en raison de la réhabilitation de la conduite d'égouttage</i>	<i>09 février 2017</i>

		<i>Certificat de publication n° 0019 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation, rue Louis PASTEUR, 88 et Chaussée de Wégimont 133/135 les 16 et 17/02/2017 en raison des fouilles en accotement par la SWDE</i>	<i>09 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0020 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Pont'al Plantche, 23 les 16 et 17/02/2017 en raison de fouilles en accotement par la SWDE</i>	<i>09 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0021 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue de l'Egalité, 446 du 10/02 au 28/04/2017 lors de la réalisation de travaux pour le compte de la commune</i>	<i>10 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0022 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue de l'Egalité, 446 du 14/2 au 28/4/2017 en raison de la rénovation d'un immeuble</i>	<i>13 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0023 – arrêté de police – du 15 au 17/02/2017 la rue Foietay sera inaccessible en raison de travaux de construction</i>	<i>10 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0024 – arrêté de police relatif à l'arrêt et au stationnement avenue de la Libération, 95 du 27/01 au 27/04/2017 en raison de la construction d'un immeuble</i>	<i>17 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0025 – arrêté de police relatif à la limitation de vitesse avenue de la Résistance du 23/02 au 16/03/2017 lors du remplacement d'une corniche</i>	<i>17 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0026 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue du Centre du 21/02 au 6/3/207 lors de la réparation du pont</i>	<i>17 février 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0027 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue du Parc, du 01/03 a 29/09/2017 lors de travaux d'aménagement du parking de l'Institut Sainte marie</i>	<i>20 février 2017</i>
VISÉ		<i>Confirmation de l'ordonnance de police relative aux mesures de stationnement sur le parking du hall omnisport, rue de Berneau, les 4 et 5/2/2017</i>	<i>30 janvier 2017</i>
		<i>Confirmation de l'ordonnance de police temporaire relative à diverses mesures de circulation</i>	<i>07 février 2017</i>

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

BRAIVES	<i>Fallais</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Alice de Donnée et Saint Sauveur du 15/2 au 23/2/2017 lors de travaux d'élagage d'une charmille</i>	<i>09 février 2017</i>
	<i>Fallais</i>	<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation ruelle Goreux à partir du 15/02/2017 en raison du placement d'un échafaudage an n° 1</i>	<i>15 février 2017</i>
	<i>Avennes</i>	<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation rue de la Chapelle, le 20/02/2017 suite au placement d'un conteneur au n° 1</i>	<i>20 février 2017</i>
HUY		<i>Certificat de publication relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduites avenue Albert 1^{er} à hauteur de l'immeuble n° 69</i>	<i>10 mai 2016</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation lors de travaux d'élagage et de jardinage dans la propriété située rue du Long Thier, du 27/2 au 6/3/2017</i>	<i>24 février 2017</i>
OREYE		<i>11a. ratification arrêté de police pris le 14 décembre 2016 11b. ratification arrêté de police pris le 14 décembre 2016 11c. ratification arrêté de police pris le 20 décembre 2016 11d. ratification arrêté de police pris le 20 décembre 2016 11e. ratification arrêté de police pris le 20 décembre 2016</i>	<i>16 janvier 2017</i>
		<i>8a. ratification arrêté de police pris le 11 janvier 2017 8b. ratification arrêté de police pris le 19 janvier 2017 8d. ratification arrêté de police pris le 24 janvier 2017 8e. ratification arrêté de police pris le 25 janvier 2017 8f. ratification arrêté de police pris le 25 janvier 2017</i>	<i>13 février 2017</i>
WASSEIGES		<i>Ordonnance de police concernant la circulation routière avenue Mazalienne, en raison de travaux d'élagage, les 20 et 21/02/2017</i>	<i>16 février 2017</i>

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

LA CALAMINE		<i>Ordonnance de police relative à la circulation rue du Patronage le 27/2/2017 à l'occasion de l'organisation d'une soirée carnaval</i>	02 février 2017
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation prises les 20/5, 24/6, 25/7, 19/8, 16/9, 21/10 sur la place de l'Eglise à l'occasion de l'organisation de marchés aux puces</i>	09 février 2017
PLOMBIÈRES	<i>Hombourg</i>	<i>Ordonnance de police relative à l'interdiction de circuler au centre et dans un tronçon de la rue du Cheval Blanc du 20 au 26 juillet 2017 à l'occasion de la fête locale</i>	30 janvier 2017
	<i>Montzen</i>	<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de stationnement place Communale et rue Birken à l'occasion de la fête locale du 2 au 10/8/2017</i>	30 janvier 2017
		<i>Ordonnance de police relative à la circulation place du Troisième Millénaire et dans le chemin derrière la rue Haute à l'occasion de la fête locale du 9 au 16/8/2017</i>	30 janvier 2017
	<i>Gemmenich</i>	<i>Ordonnance de police relative à la circulation routière place Colonel PECKHAM du 16 au 23/8/2017 lors de la fête locale</i>	30 janvier 2017
	<i>Montzen</i>	<i>Ordonnance de police relative à l'interdiction de circulation sur le sentier communal (ancien sentier vicinal 55) lors de l'organisation de séances de tir les 5 et 9/8/2017</i>	30 janvier 2017
	<i>Sippenaeken</i>	<i>Ordonnance de police relative à l'interdiction de stationnement sur la Place Saint Lambert du 23 au 30/8/2017 à l'occasion de la fête locale</i>	30 janvier 2017
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation prise à l'occasion du cortège carnavalesque le 25 février 2017</i>	06 février 2017
	<i>Gemmenich</i>	<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation rue César FRANCK le 09/04/2017 à l'occasion de l'organisation du jogging communal</i>	13 février 2017
	<i>Gemmenich</i>	<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation prises le 26/02/2017 lors du cortège carnavalesque</i>	13 février 2017
THIMISTER-CLERMONT		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de sécurité prises les 11 et 12 février 2017 lors de la 45^{ème} marche de la Berwinne</i>	27 janvier 2017
VERVIERS		<i>Certificat de publication n° 005/2017 – ordonnance du Bourgmestre réglementant la circulation à l'occasion d'un jogging S.F.X.1, le 4 février 2017</i>	19 janvier 2017

N° 18 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 relatif aux cours d'eau

*Par arrêté du 12 janvier 2017 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, Mr. Stéphane DORTU, rue Del'No, n° 11 à 4671 HOUSSE – BLEGNY, à construire une tête de décharge, une passerelle et deux passerelles de curage sur le ruisseau dénommé « **de Mangombroux** », n° 4-37, classé en 2^{ème} catégorie, sur le territoire de la Ville de **VERVIERS**.*

N° 19 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 relatif aux cours d'eau

*Par arrêté du 12 janvier 2017 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la s.p.r.l. Immobilière l'Ecureuil, rue Molinvaux n° 157 à 4000 LIEGE, à renforcer la canalisation du ruisseau dénommé « **le Wayai** », n° 5-07, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie sur le territoire de la Ville de **SPA**.*

N° 20 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 relatif aux cours d'eau

*Par arrêté du 12 janvier 2017 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, Mr. Jean-Jacques SALAETS, rue du Moulin n° 40 à 6181 GOUY-LEZ-PIETON, à construire une passerelle sur le ruisseau dénommé « **de Mohiry** », n° 8-33, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie à AVIN, sur le territoire de la Ville de **HANNUT**.*

N° 21 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 relatif aux cours d'eau

*Par arrêté du 12 janvier 2017 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, Mr. Yves JACQUES, rue Joseph Wauters n° 13 à 4367 CRISNÉE, à réaliser un ouvrage de rejet et à poser une canalisation sous le ruisseau dénommé « **le Roua** », n° 2-03, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie à THYS, sur le territoire de la Commune de **CRISNÉE**.*

N° 22 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 relatif aux cours d'eau

*Par arrêté du 12 janvier 2017 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, Mr. et Mme WOLFF-JOUCK, Neudorferstrasse n° 111 à 4730 RAEREN, à réaliser un ouvrage de prise d'eau et un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau « **non dénommé** » et non classé, sur le territoire de la Commune de **BULLANGE**.*

N° 23 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 12 janvier 2017 relatif aux cours d'eau

*Par arrêté du 12 janvier 2017 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (AIDE) rue de la Digue, n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à remplacer une canalisation et à réaliser un rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « **Écoulement N° 9** », classé en 3^{ème} catégorie à CIPLET, sur le territoire de la Commune de **BRAIVES**.*

N° 24 MONUMENTS & SITES

Arrêté du Collège provincial du 19 janvier 2017 relatif aux monuments et sites

*Par arrêté du 19 janvier 2017 le Collège provincial, émet un avis favorable à la proposition de déclassement comme site **du hêtre pourpre et du tulipier de Virginie**, situé dans le parc des anciens bureaux de l'administration communale de **CHAUDFONTAINE**, conformément à la proposition du 22 août 2016 de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, Département du Patrimoine, Direction de la Protection du Patrimoine.*

N° 25 MONUMENTS & SITES

Arrêté du Collège provincial du 19 janvier 2017 relatif aux monuments et sites

*Par arrêté du 19 janvier 2017 le Collège provincial, émet un avis favorable à la proposition de déclassement comme site de **l'ensemble formé par les trois tilleuls entourant un calvaire situé au sud du hameau de Lillé à ROUVREUX**, sur le territoire de la commune de **SPRIMONT**, conformément à la proposition du 22 août 2016 de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, Département du Patrimoine, Direction de la Protection du Patrimoine.*

N° 26 SERVICES PROVINCIAUX – FORMATION – ECOLE DU FEU

Don d'une autopompe de la marque Renault par la zone de secours de Hesbaye

Résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2017

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et particulièrement l'article L2222-1 ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Vu la proposition faite par la Zone de secours de Hesbaye de céder gratuitement une autopompe au profit de la Province de Liège ;

Considérant que ledit matériel est destiné à être mis à disposition de l'Ecole du feu dans le cadre de la formation continuée que propose la Province de Liège avec notamment son site d'entraînement pour pompiers et cadets, sis à Amay;

Sur le rapport du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accepter le don fait à la Province de Liège par la Zone de secours de Hesbaye, consistant en une autopompe de la marque Renault, dont les caractéristiques sont reprises en annexe;

Article 2. – d'approuver le projet d'écrit probatoire qui sera signé par les personnes désignées à cette fin si et à la condition que le don manuel s'opère de la manière y décrite, tel que repris en annexe ;

Article 3. – de désigner Monsieur André GILLES, Député provincial-Président et Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale aux fins :

- d'une part, de recevoir matériellement, au nom et pour compte de la Province de Liège, les biens meubles faisant l'objet de donation ;
- d'autre part, de signer l'acte constatant la donation manuelle une fois celle-ci intervenue par la remise au donataire de l'autopompe lui donnée ;

Article 4. – de ne pas faire procéder à l'enregistrement de la donation ;

Article 5. – de charger le Collège provincial de toutes les modalités d'exécution liées à la présente résolution ;

Article 6. – d'insérer la présente résolution au Bulletin provincial.

En séance à Liège, le 26 janvier 2017

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Claude KLENKENBERG.

Reconnaissance de don manuel

Entre :

La « Zone de secours 1 HESBAYE », ayant son siège social à 4280 Hannut, Rue Joseph Wauters, 65, portant le numéro d'entreprise BE 0500916512 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici valablement représentée, conformément à l'article 112 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, par Monsieur Emmanuel DOUETTE, en sa qualité de Président du Conseil de zone, et par Monsieur Marc DUVIVIER en sa qualité de Commandant de zone ;

Ci-après dénommée « le Donateur »,

Et

La Province de Liège, ayant son siège Place Saint-Lambert, 18A à 4000 Liège, portant le numéro d'entreprise BE 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Monsieur André GILLES, Député provincial – Président en charge de l'Enseignement et de la Formation, et par Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Conseil provincial en Sa séance du 19 janvier 2017 et dûment habilités aux fins de signer les présentes ;

Ci-après dénommée « le Donataire »,

Il a été confirmé ce qui suit :

Le Donateur confirme par la présente avoir remis au Donataire, une autopompe lourde de marque RENAULT munie d'une pompe SOMATI et d'une réserve d'eau dont un inventaire photographique et technique est annexé.

La valeur résiduelle de ladite autopompe est estimée à 2.000,00 €.

Le Donataire confirme, quant à lui, par la présente, avoir reçu de la part du Donateur ledit bien.

Cette remise en pleine propriété l'a été à titre de don manuel fait en la faveur du Donataire, ce que reconnaissent les parties.

Le Donataire confirme avoir accepté le don manuel fait à son profit.

Le Donateur garantit que le bien donné est quitte et libre de toute garantie, sûreté ou charge.

Ainsi fait à, le, en autant d'exemplaires que de parties, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

**Pour le Donateur,
La « Zone de secours 1 HESBAYE »**

**Pour le Donataire,
La « Province de Liège »**

Emmanuel DOUETTE
Président du Conseil de zone

André GILLES
Député provincial – Président

Marc DUVIVIER
Commandant de zone

Marianne LONHAY
Directrice générale provinciale

Fiche descriptive du matériel roulant
de la zone Hesbaye à vendre

Le matériel roulant a t'il été subsidié par l'Etat fédéral ? Oui / Non

Le matériel roulant a t'il été plus de 10 ans ? Oui / Non

Procédure SPF Intérieur : Oui / Non

Point de contact : Zone de secours Hesbaye, rue Joseph Wauters, 65 à 4280 HANNUT

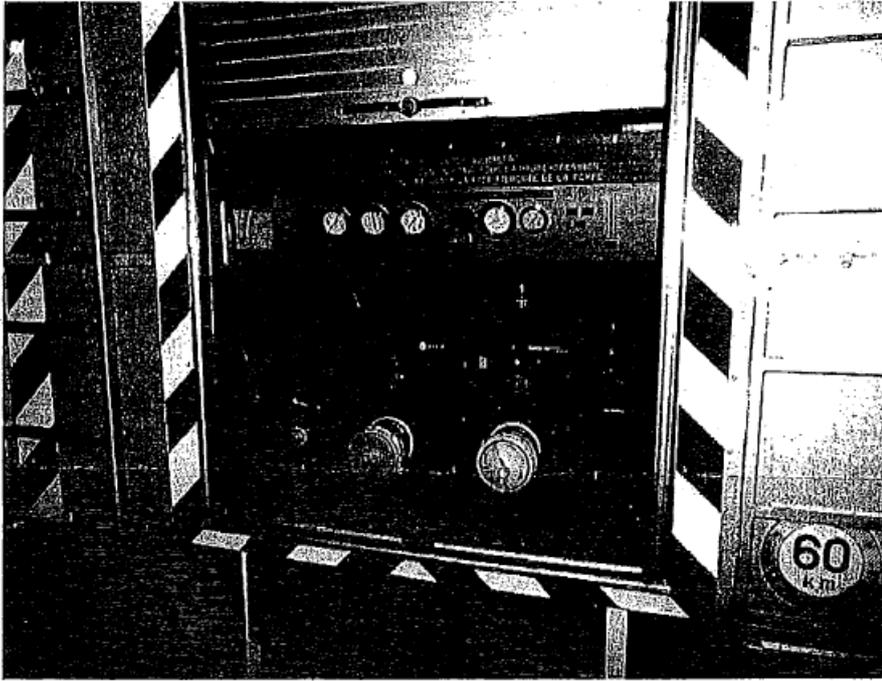
Personne de contact : MAJ DUVIVIER M.

Adresse e-mail : info@pompiershesbaye.be

Téléphone : 019/60.54.20

Localisation actuelle (poste de secours) du véhicule : Poste d'Hannut





Marque : Renault

Genre : Autopompe lourde avec réserve d'eau de 2.400L d'eau

Date de mise en circulation : 08/04/1982

Masse maximum autorisée du véhicule : 16.000 Kg

Nombre de places : 10+1

Kilométrage : 30.091 Km

N° de châssis : CJ300044

Pompe : SOMATI en état de fonctionnement, pompe d'amorçage hors service

La vente du véhicule usagé s'effectuera tel que décrit di dessus, dans l'état dans lequel il se trouve et sans garantie ni recours.

Les offres de prix doivent être rentrées pour le au plus tard.

Plus en ordre de contrôle technique depuis le 15/10/2015 (pas passé pour cause de déclassement en 2015).

Le véhicule n'est plus assuré.

N° 27 SERVICES PROVINCIAUX – ENVIRONNEMENT

*Organisation du Prix provincial de l'Environnement 2017 de la Province de Liège –
Approbation du règlement de participation.*

Résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2017

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu, qu'en séance du 12 janvier 2017, le Collège provincial a décidé, en parfaite adéquation avec un des axes prioritaires du Collège provincial énoncés dans la Déclaration de politique générale à savoir, le « Développement territorial durable », l'organisation d'un Prix provincial de l'Environnement 2017 de la Province de Liège par la Direction Générale Infrastructures et Environnement – Service Développement durable ;

Attendu que ce prix est dédié aux citoyens, aux établissements scolaires et/ou aux étudiants, aux étudiants, aux entreprises et aux associations qui, au quotidien, a mis en place une action, une initiative bénéfique pour l'environnement et transposable à tous ;

Attendu qu'afin de récompenser les lauréats, il est prévu de remettre un prix de 1.500,00 € par catégorie, soit montant total de 6.000,00€ pour les quatre catégories ;

Attendu que les différents lauréats seront choisis parmi toutes les candidatures valablement introduites par un jury constitué de 5 personnes sensibles à la protection de l'environnement ;

Attendu que les lauréats et leurs actions seront transmis au public via le site internet de la Province de Liège et un article dans « Notre Province » ;

Vu que dans le cadre de cette organisation, un projet de règlement a été rédigé ;

Vu que le texte de ce règlement a pour finalité de fixer l'ensemble des conditions de participation à l'évènement ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Le présent règlement relatif à l'ensemble des conditions de participation au Prix provincial de l'Environnement 2017, tel que repris en annexe.

En séance à Liège, le 26 janvier 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG



Prix provincial de l'Environnement 2017 de la Province de Liège Règlement

Article 1 – Objet du concours

La Province de Liège, dans le cadre de sa Déclaration de politique générale et de son désir de soutenir le développement durable, a décidé de mettre sur pied son « Prix de l'Environnement ».

L'objectif est de valoriser les citoyens, les établissements scolaires et/ou les étudiants, les associations et les entreprises qui ont mené à bien un projet original qui intègre les valeurs environnementales.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours s'adresse à quatre catégories, les citoyens, les étudiants/établissements scolaires, les associations et les entreprises. Un prix par catégorie sera attribué.

Le prix citoyen : toute personne entre 21 et 99 ans domiciliée en Province de Liège.

Le prix étudiant/établissement scolaire : tout établissement scolaire, classe ou étudiant sur le territoire de la province de Liège.

Le prix association : toute ASBL ayant son siège sur le territoire de la province de Liège.

Le prix entreprise : toute société inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises et ayant son siège social sur le territoire de la province de Liège.

Le projet doit concerner le territoire de la province de Liège.

Article 3 – Remise du dossier

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet de la Province de Liège. Les candidatures seront ouvertes à partir du 23 janvier 2017 et se clôtureront au 23 mars 2017 à minuit. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus acceptées.

Chaque candidat doit faire le choix d'une seule catégorie pour envoyer sa candidature.

Article 4 – Critères de sélection

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte, seuls les projets complets seront considérés.

L'évaluation portera sur :

- la faisabilité ;
- le caractère innovant et l'originalité ;
- le coût de la réalisation ;
- le caractère environnemental du projet ;
- la quantité de CO₂ économisée ;
- le caractère reproductible du projet à l'échelle du citoyen, de l'école, de l'association ou de l'entreprise.

Le jury se réserve le droit toutefois de ne pas attribuer un prix dans une catégorie si les candidats ne répondent pas aux critères d'éligibilité.

Article 5 – Jury

Le jury sera composé de 5 experts nommés par les organisateurs du concours. Il examinera tous les dossiers reçus et sa décision ne pourra en aucun cas être contestée.

Article 6 – Prix

Un prix de 1.500,00€ sera remis par catégorie.

A l'occasion de la remise des prix, un événement sera organisé au printemps 2017 mettant en évidence les lauréats, les participants et leurs implications dans le développement durable.

Article 7 – Publicité

Afin de mettre en valeur les actions et les initiatives reçues, le Service Développement durable s'engage relayer l'information dans différents médias :

- conférence de presse ;
- « Entre-Nous » (publicité provinciale 11.000 parutions) ;
- page du site internet dédiée au prix ;
- encart sur le front page du site de la Province ;
- tout autre support jugé utile par la Province de Liège.

Article 8 – Acceptation du règlement

Les candidats, par l'envoi de leur candidature :

- acceptent le présent règlement ;
- autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, leur image ainsi que les documents remis à des fins de communication ;
- acceptent d'être présent lors des rencontres prévues dans le cadre du concours ;
- s'interdisent tout recours contre les organisateurs.

Article 9 – Annulation

La Province de Liège se réserve le droit d'annuler le prix en cas de force majeure.

N° 28 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire du Gouverneur du 20 février 2017 relative au pavoiement des édifices publics

Liège, le 20 février 2017.

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents des C.P.A.S. des
Communes de la Région de langue française de la Province
de Liège

Pour information :

à Monsieur le Commissaire d'arrondissement

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoiement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, modifié par l'arrêté royal du 3 décembre 2013, modifié par l'arrêté royal du 29 mai 2015 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 7 avril, à l'occasion de la Journée d'Homage aux soldats belges décédés lors d'opérations de paix en ce compris les opérations humanitaires, depuis 1945.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Hervé JAMAR